

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44-2023

Séance du 29 juin 2023

Date Convocation : 14/06/2023

Date Affichage : 14/06/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Nombre de procurations : 01

Nombre de voix exprimées : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine,

**Absents ayant donné procuration** : M. PONTET Jean-Luc

**Absents excusés** : Mr PERCETTI Jérôme, Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : Mr GONNET Thierry

Objet de la délibération : Subventions aux associations 2023

Le Maire expose aux membres présents qu'il a reçu un nouveau dossier de demande de subvention pour l'association suivante :

- Association Union Cycliste Bességeoise : soutien de l'Etoile de Bessèges de février 2023 : pour un montant de 500 euros comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

Association Union Cycliste Bességeoise : 500 €

Le Maire,  
M. Henri CHALVIDAN



Le Secrétaire,  
Mr GONNET Thierry

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécoeurs Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20230629-442023-DE  
Reçu le 04/07/2023